

Calendrier simplifié  
aux Familles :

**CALENDRIER AFFECTATION  
APRÈS LA 3ÈME** 2024

*Les dates clés à ne pas manquer pour  
l'affectation de votre enfant en Essonne*

Les démarches d'affectation de votre enfant au lycée s'effectuent en ligne via le compte unique **EduConnect**.  
Vous n'avez pas de compte, créez-le dès à présent.

**PHASE 1**

À partir du <b>5</b>	<b>AVRIL</b>	Je consulte les offres de formation sur <b>EduConnect</b>
Du <b>6 au 27</b>	<b>MAI</b>	Je saisis des vœux de formation sur <b>EduConnect</b>
<b>26</b>	<b>JUIN</b>	Je consulte les résultats d'affectation sur <b>EduConnect</b>

**Mon enfant a obtenu une affectation dans un établissement**

**Je l'inscrits en ligne e/ou dans son établissement d'affectation\***  
**OBUSIATIONNEMENT SANS DÉLAI POUR GARANTIR SON AFFECTATION**  
*\*Je m'informe des modalités d'inscription spécifiques auprès de l'établissement d'affectation*

**Mon enfant n'a pas d'affectation à l'issue de la phase 1**

*Je poursuis la procédure d'affectation en phase 2*

Flyer « questions/réponses » :  
à remettre aux parents

**AFFECTATION APRÈS LA 3ÈME**

*L'affectation en Essonne en 8 questions*

Votre enfant va entrer au lycée ?  
Affectation, dérogation, inscription...  
Tout l'horizon des informations clés en 8 questions-réponses.

**QUESTIONS - RÉPONSES**

**1** **Ma question** : Pourquoi est-ce que mon enfant ne peut pas aller dans un lycée de son choix ?

**Réponse** : Oui, votre enfant aura accès à tous les lycées du secteur, principalement son "lycée principal", dans la carte scolaire de son établissement. En cas d'absence de lycée principal de votre domicile, l'académie vous orientera sur la base de l'équilibre de votre secteur.

**2** **Ma question** : Pourquoi mon enfant ne peut-il pas aller dans un lycée de son choix ?

**Réponse** : Non, il n'y a pas de sélection par affectation en lycée. Les places sont attribuées en fonction de la formation choisie. Au moment de faire vos vœux, vous devez tenir compte de la présence de places.

**3** **Ma question** : Pourquoi mon enfant ne peut-il pas aller dans un lycée de son choix ?

**Réponse** : Oui, si elle ne figure pas dans les vœux saisi par la famille, elle sera effectuée par l'établissement d'origine.

**4** **Ma question** : Pourquoi mon enfant ne peut-il pas aller dans un lycée de son choix ?

**Réponse** : Non, dès réception de la notification d'affectation, vous devez procéder immédiatement et directement à son inscription en ligne via EduConnect ou au secrétariat du lycée où il a été affecté.

**5** **Ma question** : Pourquoi mon enfant ne peut-il pas aller dans un lycée de son choix ?

**Réponse** : Tout élève affecté, mais non inscrit, perd sa place et ne pourra pas participer à la phase 2 de la procédure d'affectation. Sa situation ne sera considérée qu'en phase 2.

**6** **Ma question** : Pourquoi mon enfant ne peut-il pas aller dans un lycée de son choix ?

**Réponse** : Le 29 août 2024 pour le vote général et technologique, et du 1 au 6 septembre 2024 pour la voie professionnelle.

